

**MAIRIE DE
BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Date de convocation</u> 03 février 2026
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 15 Présents : 11 Absents : 4 Procurations : 3 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération du Conseil Municipal D.C.M N° 2-4 <u>Objet</u> : Création d'un emploi non permanent – Accroissement temporaire d'activité.

L'an deux mille vingt-six et le douze février à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : Monsieur SANS Christian, Madame GÉRARD Sylvie, Monsieur RAMEAU Roger, Madame AIMONE-CAT Françoise, Monsieur LIVOTI Antoine, Madame DALLA-ZANNA Rosanna, Madame GRANGE Martine, Monsieur ROQUEBERT Joël, Monsieur DESHONS Frédéric, Madame SANDY Liliane, Madame AGUILA Cyrielle.

Absents excusés : Monsieur AMOUROUX Jean-Paul donne procuration à Monsieur SANS Christian, Monsieur EVIN Franck donne procuration à Madame GRANGE Martine, Madame COURTOUX Cécile donne procuration à Monsieur DESHONS Frédéric.

Absente : Monsieur CELLIER Jérôme,

Monsieur ROQUEBERT Joël a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité liés à la modification de certaines procédures de travail ;

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de procéder à un recrutement d'un agent contractuel pour une période de 6 mois minimum, pour venir renforcer l'équipe des ateliers municipaux.
Ce recrutement viendra soulager l'équipe en place qui devra s'adapter à de nouvelles procédures de travail.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité des membres présents et des représentés** :

- La création d'un emploi non permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural d'au grade d'**Adjoint Technique Territorial** pour faire face à un besoin lié à un **accroissement temporaire d'activité** pour une période de **6 mois et 13 jours**, allant du **16 février 2026** au **31 août 2026 inclus**.

- Cet agent assurera des fonctions d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à **temps complet**.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Boussens, le 13 février 2026

Le Maire, Christian SANS



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.